

## CAMPS ENFANTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES CONDITIONS GÉNÉRALES

---

### **Champ d'application :**

Les présentes conditions générales règlent la conclusion et l'étendue du contrat portant sur la semaine d'activités pour enfants. En remettant l'inscription, les parents ou les personnes autorisées acceptent l'application des présentes conditions générales.

### **Inscription :**

L'inscription est validée dans la limite des places disponibles. Elle est définitive dès réception du mail du Bureau égalité et diversité confirmant l'inscription de l'enfant, conformément au formulaire complété.

Les parents ou les personnes autorisées s'engagent à procéder au paiement au plus tard 10 jours avant le début du camp. En cas de non-paiement, l'Université se réserve le droit de procéder à l'annulation de l'inscription.

### **Le Bureau égalité et diversité se réserve le droit de :**

- modifier le contenu et les horaires des activités,
- renoncer à une partie ou à l'ensemble des activités contre remboursement proportionné des frais de participation versés,
- exclure un-e enfant en raison d'un comportement jugé inapproprié. Le cas échéant, l'enfant cesse immédiatement la participation au camp, et les frais de participation ne sont pas remboursés.

### **Désistement / Remboursement :**

- Tout désistement doit être annoncé par écrit au Bureau égalité et diversité.
- Les désistements peuvent être pris en compte sans frais jusqu'à 26 jours ouvrables avant le début du camp. Les montants déjà versés sont alors entièrement remboursés. Passé ce délai, la totalité des frais de participation sont dus.
- Une annulation pour raison médicale est possible à tout moment mais uniquement sur présentation d'un certificat médical couvrant la période du camp. Si l'annulation survient en cours du camp, les journées d'activités déjà suivies sont déduites du remboursement.

## **Sécurité :**

Les enfants ont l'obligation de suivre les consignes données par les monitrices et moniteurs, ainsi que les règles de sécurité et de prudence habituelles.

## **Assurances / Responsabilité / Dommage :**

- Les parents ou personnes autorisées répondent des dommages occasionnés par l'enfant lors de la semaine d'activités.
- Chaque parent ou personne autorisée est tenu de souscrire pour l'enfant les assurances contre les risques de dommages et d'accident. Par leur inscription, les parents ou personnes autorisées confirment que leur enfant est assuré en conséquence.
- Le Bureau égalité et diversité décline toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou de perte d'objets pendant les activités organisées.

## **Protection des données :**

L'Université et ses prestataires externes traitent les données qui leur sont transmises dans le cadre de l'inscription, dans le respect des dispositions applicables en matière de protection des données et uniquement dans le cadre des camps qui sont organisés. Les prestataires externes détruisent ensuite les données.

## **Droit applicable et for**

Le droit suisse est exclusivement applicable à la relation contractuelle. Le **for juridique** est à Neuchâtel.